



Meung-sur-Loire, le 08 octobre 2025

ARRÊTÉ 278 / 2025
Portant réglementation temporaire
du stationnement
RUE DU PONT

Le Maire de la commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par Monsieur [redacted] de Meung sur Loire (45130) pour stationner un camion de livraison de matériaux au droit du n° 2 rue du Pont, à Meung-sur-Loire,

Considérant que la livraison aura lieu entre le mercredi 15 et le vendredi 17 octobre 2025, pour une durée d'une heure.

Considérant que pour permettre cette livraison, il convient de réserver le stationnement au véhicule de livraison au droit du n° 2 rue du Pont.

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur [redacted] est autorisé à stationner un camion de livraison de matériaux au droit du n° 2 rue du Pont, à Meung-sur-Loire, entre le mercredi 15 et le vendredi 17 octobre 2025, pour une durée d'une heure.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur une distance de 8 mètres linéaires au plus près du n° 2 rue du Pont.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : Le présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint,



Matthieu MIGEON